



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU S.IV.E.R.T.**

**de l'Est Anjou**

**Comité syndical du 29 avril 2022**

## COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

### *Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :*

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT .....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL .....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET .....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marce DAVAL .....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

### *Etaient excusés :*

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Anatole MICHEAUD....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

### *Assistaient sans voix délibérative :*

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- Délibération n° 22.20: Modification d'un délégué titulaire d'Anjou Bleu Communauté*
- Délibération n° 22.21: Commission d'Appel d'Offre (CAO) et Commission de Concessions des Services et de Délégation de Service Public (CCSDSP)*
- Délibération n° 22.22: Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mars 2022*
- Délibération n° 22.23: Création de postes et tableau des effectifs*
- Délibération n° 22.24: Attribution de l'Appel d'offre impression du journal SALAMANDRE*
- Délibération n° 22.25 : Attribution de l'Appel d'offre « Plan de suivi 2022/2025 »*
- Délibération n° 22.26 : Attribution de l'Appel d'offre « Transport des Refus de tri »*
- Délibération n° 22.27: Adhésion au service paye du CDG49*
- Délibération n° 22.28: Organisation d'un séminaire au mois de juillet 2022*
- Délibération n° 22.29: Informations et Questions Diverses*
- Délibération n° 22.30: Délibération en Séance –Consultation pour Appui dans l'organisation de l'inauguration d'ECOcir par une société d'évènementiel -*

*Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,*

*Convocation adressée le 15 avril 2022*

*Compte rendu affiché le, 30/04/22,*

*P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 29 avril 2022*

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.20**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenu au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN.....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Adrien DENIS.....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Michel POMMOT.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Madame Christine RICHARD.....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Marc BAINVEL.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Yves BERLAND.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur David GEORGET.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Xavier DUPONT.....    | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,                        |
| - Monsieur Marcel DAVAL.....     | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Daniel BROSSIER.....  | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Bruno CHIAUVIN.....   | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER.....     | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD.....    | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA.....       | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |

***Etaient excusés :***

- |   |  |
|---|--|
| - Monsieur Yves JEULAND.....            | Communauté de communes Baugeois-Vallée             |
| Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN       |  |
| - Monsieur David LAGLEYZE.....          | Syndicat 3R d'Anjou,                               |
| Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL |  |
| - Monsieur Patrick PLANTIER.....        | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT       |  |
| - Monsieur Sébastien BERGER.....        | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD....         | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00217-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

## **Modification d'un délégué titulaire d'Anjou Bleu Communauté**

### **Le Comité Syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999, et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n°22.1 du SIVERT en date du 28 janvier 2022, installant le nouveau comité syndical,

Vu la délibération n°22.10 du SIVERT en date du 4 mars 2022, modifiant la composition du comité syndical,

Vu la délibération n°2022.005 du 22 mars 2022 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté portant modification de sa représentation au sein du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Monsieur le Président informe le comité syndical que la Communauté de Communes ANJOU BLEU Communauté en date du 22 mars 2022 par la délibération n° 2002.005 a désigné un nouveau délégué titulaire. Monsieur Gilles GRIMAUD est remplacé par M. Marcel DAVAL.

**A l'unanimité, le comité syndical prend Acte de la nouvelle représentation du SIVERT : Pour la communauté de communes Anjou Bleu Communauté la représentant au sein du SIVERT est dorénavant la suivante :**

<b>Membres TITULAIRES (changement)</b>	<b>Membres SUPPLEANTS (inchangés)</b>
Marcel DAVAL	Christophe GUINEHEUX
<b>Membres TITULAIRES (inchangés)</b>	
Daniel BROSSIER	Hervé GAUDIN
Bruno CHAUVIN	Jacques GODDE

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Accusé de réception et prise en compte  
N° 2022-005-DE-23 00217-DE  
Date de réception: 04/04/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.21**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN.....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Adrien DENIS.....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Michel POMMOT.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Madame Christine RICHARD.....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Marc BAINVEL.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Yves BERLAND.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur David GEORGET.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Xavier DUPONT.....    | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,                        |
| - Monsieur Marcel DAVAL.....     | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Daniel BROSSIER.....  | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN.....    | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER.....     | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD.....    | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA.....       | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |

***Etaient excusés :***

- |   |  |
|---|--|
| - Monsieur Yves JEULAND.....            | Communauté de communes Baugeois-Vallée             |
| Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN       |  |
| - Monsieur David LAGLEYZE.....          | Syndicat 3R d'Anjou,                               |
| Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL |  |
| - Monsieur Patrick PLANTIER.....        | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT       |  |
| - Monsieur Sébastien BERGER.....        | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD....         | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paicric Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00218-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

*Commission d'Appel d'Offre (CAO)*

*et*

*Commission de Concessions des Services et de Délégation de Service Public  
(CCSDSP)*

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine et Loire et d'Indre et Loire en date du 17 juillet 1995 et du 12 mai 1999,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ?

Vu les statuts,

Vu les délibérations du Comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications de statuts,

Vu les articles L.1414-2, L.414-4, L.414-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles D.1411-3, D. 1411-4, D.1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2121-21, L.2121-22 du CGCT ;

Vu l'article R.2122-1 du code de la commande publique

**Considérant,**

la nécessité de désigner une nouvelle CAO et CCSDSP, au regard de l'évolution de la composition du comité syndical du SIVERT

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article premier : D'Adopter le règlement intérieur de la CAO et de la CCSDSP tel que ci-joint (annexe 1)**

**Article second : Le règlement intérieur des dites commissions, adopté, et selon celui-ci, d'ouvrir le dépôt des listes durant 1heure, soit de 15h05 à 16h05**

**Puis au bout de l'heure écoulée, soit 16h05,**

**De procéder au vote de l'article troisième :**

**Nombre de listes reçus : 1 (une)**

**Monsieur le président fait procéder au vote : la liste est adoptée intégralement, à l'unanimité soit 20 voix.**

**Monsieur le Président rappelle que la commission est présidée par le Président du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou, membre de droit de la dite commission. Conformément à l'article 1-1 du règlement intérieur. Il peut, par arrêté, déléguer ces fonctions à un représentant et, le cas échéant, désigner un suppléant. Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la commission**

Cela donne donc la désignation suivante,

### *Composition de la CAO et de la CCSDSP*

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>De Droit</i>	<i>Jean-Luc DAVY, Président</i>	<i>Par arrêté, selon</i>
<i>Scrutin de Liste</i>	<i>Dean BLOUIN</i>	<i>Adrien DENIS</i>
	<i>David LAGLEYZE</i>	<i>Marc BLAINVEL</i>
	<i>Xavier DUPONT</i>	<i>Patrick PLANTIER</i>
	<i>Marcel DAVAL</i>	<i>Daniel BROSSIER</i>
	<i>Yves BOUCHER</i>	<i>Christian RUAULT</i>

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-264902257-20220429-DE\_22\_00218-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

## Annexe 1 -

# Règlement Intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Concession de services et de Délégation de Service Public

Textes de références : • Code la commande publique • Articles L.1410-3, L.1411-5, L.1411-6, D.1411-3, D.1411-4, D,1411-5 du code général des collectivités territoriales

## 1 – COMPOSITION ET RÔLE DES MEMBRES

### 1.1– Présidence :

Le Président du SIVERT est le Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Concession de services Délégation de Service Public (CCSDSP).

Il peut, par arrêté, déléguer ces fonctions à un représentant et, le cas échéant, désigner un ou plusieurs suppléants. Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la commission.

### 1.2 - Composition – Membres à voix délibérative

La commission est composée du Président du SIVERT de l'Est Anjou ou de son représentant, président(e), et de cinq membres élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq suppléants. (Article L.1411-5 et D.1411-3 du CGCT)

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elles sont déposées au plus tard dans l'heure qui suit l'ouverture de la séance du comité syndical qui procédera à la désignation de la CAO et la CCSDSP. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenue le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. (Article D.1411-4 du CGCT)

Aucun suppléant n'est nommé affecté à un titulaire. Seuls les membres élus ont voix délibérative au sein de la Commission.

### 1.3 – Membres à voix consultative - Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Commission de Concession de services Délégation de Service Public (CCSDSP).

Peuvent participer aux réunions de la CAO et de la CCSDSP avec voix consultative :

- le Directeur du SIVERT et les agents compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- le maître d'œuvre chargé du suivi de l'exécution des travaux ou de la prestation, objet de la consultation.

La convocation vaut désignation de ces membres par le Président de la Commission.

Par ailleurs, sont systématiquement invités par le Président de la Commission :

- le comptable public,
- le représentant du Ministre en charge de la concurrence.

Ils y participent avec voix consultative et leurs observations éventuelles sont consignées au procès-verbal.

Le Président de la Commission invite également ces membres à voix consultative lorsque la Commission se réunit dans le cadre de ses compétences facultatives.

## 2 – COMPÉTENCES

### 2.1 - Compétences de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Dans un objectif de transparence et bonne gestion de l'achat public, la commission d'appel d'offres exerce une mission complémentaire dite facultative aux rôles obligatoires qui lui sont dévolus par la réglementation.

#### 2.1.1 – Compétence obligatoire de la CAO

Conformément à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est l'organe compétent pour attribuer tous les marchés conclus au-delà des seuils européens selon une procédure formalisée, sauf en cas d'urgence impérieuse.

Condition de seuils de procédures	Condition de procédure de passation utilisée	Procédures concernées	Rôle de la CAO
<p>Marchés dont le montant est <b>supérieur</b> aux seuils de procédures formalisées</p> <p><i>Pouvoir adjudicateur :</i> - 214 K€HT en fournitures et services - 5,350 M€HT en travaux</p> <p><i>Entité adjudicatrice :</i> 428 K€HT en fournitures et services - 5,350 M€HT en travaux</p>	Utilisation d'une procédure formalisée (art. L.2124-1 et R.2124-1 et suivants du code de la commande publique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel d'offres (AO)</li> <li>- Procédure avec négociation (PN)</li> <li>- Dialogue compétitif (DC)</li> </ul>	Choix de l'attributaire
Sans condition de seuil	<p>Concours</p> <p>Marché de conception réalisation</p>	Concours de maîtrise d'œuvre, notamment marché de conception réalisation	Avis motivé sur les candidatures et les projets ; La CAO permanente ou spécifiquement élue pour l'opération constitue le collège « élus » du jury
Tout projet d'avenant entraînant une augmentation de plus de 5% sur un marché dont l'attribution relevait de la CAO (L.1414-4 CGCT)	Exclusion des modifications unilatérales, décisions de poursuivre ou autres modifications contractuelles	Toute procédure relevant de la compétence d'attribution de la CAO	Avis simple

#### 2.1.2 – Compétence facultative de la CAO

Dans les autres cas, la CAO peut sur décision du Président faire l'objet d'une consultation à titre facultatif.

## **2.2 - Compétences de la Commission de Concession de Services et de Délégation de Service Public**

### **2.2.1 – Compétence obligatoire**

Conformément aux articles L.1411-5 et D1411-3 du CGCT, la Commission de Concession de Services et de Délégation de Service Public est compétente pour :

- Analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- Ouvrir les plis contenant les offres et procéder à l'inventaire détaillé des pièces que contiennent chacune des offres.
- Émettre un avis sur les offres.

D'autre part, conformément à l'article L.1411-6 du CGCT, tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la CDSP, préalablement au vote de l'assemblée délibérante.

### **2.2.2 – Compétence facultative**

Avant que l'assemblée délibérante ne procède au choix du délégataire, la commission est réunie afin que les résultats des négociations lui soient présentés.

## **3-FONCTIONNEMENT**

### **3.1 - Règles de convocation**

Les convocations sont adressées par mail aux membres au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion. Est joint à la convocation, l'ordre du jour prévisionnel de la réunion. Cet ordre du jour peut être modifié jusqu'au jour de la réunion de la commission.

Si après une première convocation, le quorum n'a pas été atteint, la Commission est à nouveau convoquée sans condition de délai. Afin notamment d'assurer les règles de quorum, les membres titulaires et suppléants sont convoqués pour chaque réunion avec une priorité accordée aux premiers.

### **3.2 – Quorum**

#### **3.2.1 – Compétence obligatoire**

Le quorum est indispensable lorsque la Commission d'Appel d'offres et la Commission de Concession de Services et de Délégation de Service Public interviennent dans le cadre de leurs compétences obligatoires. Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents, et sous réserve du respect du principe de la représentation proportionnelle (Article L.1411-5 du CGCT). Il est donc atteint avec la présence du Président et de trois membres (soit 4 membres au total). En l'absence du Président de la commission ou de l'un de ses suppléants la réunion ne peut pas avoir lieu. Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission se réunit valablement sans condition de quorum, lorsqu'elle est convoquée une seconde fois suite à l'absence de quorum après une première convocation.

### 3.2.2 – Compétence facultative

Le quorum n'est pas requis lorsque la Commission d'Appel d'offres et la Commission Concession de services et de Délégation de Service Public interviennent dans le cadre de leurs compétences facultatives. En l'absence du Président de la commission, la réunion ne peut pas avoir lieu.

### 3.3 - Rédaction du procès-verbal

Un procès-verbal des réunions de la CAO et de la CCDSP est dressé et signé par les membres ayant voix délibérative présents, ainsi que par le comptable public et le représentant du Ministre en charge de la concurrence lorsqu'ils sont présents.

### 3.4 - Réunions non publiques

Les réunions de la CAO et de la CDSP ne sont pas publiques. Les candidats au marché ou à la délégation de service public ne peuvent donc pas y assister.

### 3.5 – Organisation de la réunion

La réunion de la CAO se tient en présentiel. Toutefois, en cas de nécessité, la réunion peut également être organisée via des outils de visioconférence permettant d'assurer la sécurité des échanges. Ces outils devront également permettre les discussions et le partage d'écran pour la présentation des dossiers. Dans l'attente de signatures électroniques, il sera utilisé le module discussion de l'outil choisi pour s'assurer de l'accord des membres de la CAO pour chaque dossier.

### 3.6 - Règles de remplacement des membres titulaires par les membres suppléants en cas d'indisponibilité permanente d'un membre

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu. Il est procédé au renouvellement intégral lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

### 3.7 – Confidentialité

Le contenu des échanges et informations données pendant les réunions sont strictement confidentiels. A cet effet notamment, les rapports d'analyse des offres ne doivent pas être communiqués.

### **3.8 Mise à disposition des dossiers**

L'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour est mis à disposition aux élus présents à la CAO.

## **4 – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

### **4.1 - Jury**

Pour certaines procédures, notamment celle de concours, de marché de conception - réalisation et marchés globaux, la réunion d'un jury est obligatoire. Conformément à l'article R2162-22 et suivants, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury. Dès lors, la collectivité aura le choix de recourir, soit à la Commission d'Appel d'Offres permanente, soit à une Commission d'Appel d'Offres spécifiquement élue pour l'opération concernée. Le présent règlement intérieur s'applique également au jury. Il est précisé que d'autres membres élus de la collectivité ne peuvent siéger au sein du jury au titre des autres collèges le composant (Réponse ministérielle n°44524 JOAN 5 mai 2009). De même, sous réserve de la décision du président du jury, aucun agent de la collectivité ne peut siéger au sein du jury avec voix délibérative.

#### **4.1.1 Règles de vote**

En cas de partage égal des voix, le Président de la commission a voix prépondérante.

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.22**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER ..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée  
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,  
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur Patrick PLANTIER..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou  
Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT
- Monsieur Sébastien BERGER..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Anatole MICHEAUD.... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## ***Approbation du Compte-rendu de la séance du 4 mars 2022***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 4 mars 2022,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

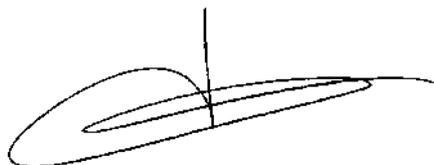
Le compte-rendu des délibérations adoptées par le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou le 4 mars 2022.

### **Le Comité syndical décide à l'unanimité**

**Article unique** : D'adopter le compte-rendu de la séance du 4 mars 2022

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00219-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE  
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.23**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT .....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL .....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL .....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Anatole MICHEAUD....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00220-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

## ***Création de postes et tableau des effectifs***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations n°21.02, 21.08, 21.30 et 21.38 portant sur l'exercice du budget 2021,

Vu la délibération n° 20.08 du 6 mars 2020 portant le tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 22.16 du 4 mars 2022 portant sur la création d'un poste de rédacteur,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

### **Considérant,**

Le tableau des effectifs doit évoluer pour deux raisons principales : d'une part le départ de Mme CAZILLAC et d'autre part les obligations du SIVERT liées à l'ouverture du Centre de tri « Anjou TriValor ».

Tout d'abord, suite à la mutation de Madame Lydie CAZILAC au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, et aux candidatures reçues pour son remplacement, le Président indique avoir retenu Monsieur Cédric DABURON, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Par ailleurs, pour le suivi technique du centre de tri (lien avec les collectivités, suivi des tonnages...), il est nécessaire de recruter un technicien Territorial à compter de l'été 2022, date envisagée de réception du centre de tri Anjou TriValor.

### **En conclusion,**

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00220-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

Article unique : De bien vouloir supprimer le poste de Rédacteur, et de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 (annexe 2 et 2 bis):

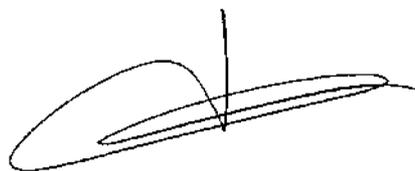
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste de technicien territorial,

Le tableau des effectifs sera donc le suivant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	39 heures
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	39 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	39 heures
Ingénieur Principal	A	1	1	39 heures
Technicien Territorial	B	1	0	35 heures
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	0	35 heures
<b>TOTAL</b>		10	6	

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00220-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

## Annexe 2

# Missions « agent administratif et comptable »

### A - Missions principales :

#### Assurer la prise en charge comptable du syndicat :

- ✓ Elaboration du budget en collaboration étroite avec le Président et le Directeur,
- ✓ Réceptionner, vérifier et classer des pièces comptables,
- ✓ Réaliser les opérations comptables des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- ✓ Réaliser la gestion comptable des marchés,
- ✓ Gérer le classement et l'archivage de documents,
- ✓ Rédiger des courriers et documents administratifs nécessaires

#### Assurer la gestion du personnel

- ✓ Elaboration des paies, des déclarations sociales,
- ✓ Gestion des dossiers du personnel : arrêt maladie, contrat de travail, ...

#### Assurer le suivi administratif du syndicat, préparation du comité syndical

Assurer le Suivi des facturations, en particulier le coût de traitement des OM, la péréquation transport, ... auprès des collectivités membres.

Annexe 2 bis,

## Missions « Technicien suivi Centre de tri »

### 1- Liens entre le SIVERT et ses adhérents dans le quotidien : « *Facilitation et optimisation sur le sujet du traitement des emballages* »

**Appui** aux prélèvements et caractérisations (108/an puis 72/an), suivi des plannings, validation tonnages, Fiabilisation des caractérisations, contrôle de la procédure d'échantillonnage vérification de la méthodologie de caractérisation...

**Suivi** des productions et repreneurs, remontée des dysfonctionnements et alertes (arrêt, détournement, qualité des emballages, ...),...

**Soutien opérationnel** sur site (4 jours/semaine), interlocuteur privilégié des adhérents du SIVERT au quotidien sur le sujet des emballages, problème technique, ...

### 2- Lien entre SPL et SIVERT : « *Rôle contributif au Contrôle analogue de la SPL* »

- Proposition d'optimisation, remontée d'informations, lien tonnage-facturation, ...

- Assurer une partie du contrôle du MGP1 par le SIVERT : suivi performances, procédure de validation, suivi respect entretien-maintenance, ...

En particulier selon le respect des engagements pris : « *Chaque année au plus tard le 30 juin de l'exercice n+1, la SPL remettra au Groupement un compte-rendu technique et financier de l'activité de l'exercice précédent. D'une manière générale, le Groupement dispose des prérogatives les plus étendues pour s'assurer de la bonne exécution du Contrat par la SPL. Pour permettre au Groupement d'effectuer son contrôle, la SPL et l'Exploitant qui aura été désigné par cette dernière permettent, à tout moment, l'accès au Groupement à l'ensemble des Ouvrages, documents techniques et comptables. La SPL garantit le fonctionnement des Ouvrages dans les conditions souscrites au Cahier des Garanties Souscrites par le titulaire du marché public global de performance puis par les Exploitants successifs. ...La SPL transmet au Groupement le plan prévisionnel de renouvellement dès réception des Ouvrages* ».

**3-Lien avec l'extérieur** : **Circuit de visite**, Appui aux ambassadeurs du tri et aux chargés de communication pour réaliser des visites

Présence sur centre de tri 4 jours maximum, et 1 journée minimum au siège du SIVERT avec l'ensemble des équipes.

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00220-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.24**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER ..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération  
« Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée  
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,  
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur Patrick PLANTIER..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou  
Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT
- Monsieur Sébastien BERGER..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Anatole MICHEAUD.... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paicrie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## ***Attribution de l'Appel d'offre impression du journal SALAMANDRE***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

VU la délibération n°21-46 du 17 décembre 2021 actant la décision de lancer un appel d'offre pour l'impression du journal Salamandre

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

### **Considérant,**

Au regard de la délibération n°21-46 du 17 décembre 2021 actant la décision de lancer un appel d'offre pour l'impression du journal Salamandre, après publicités, **aucune** offre n'a été remise.

La Commission d'appel d'offre réunie le 29 avril au matin, a pris acte de cette situation. Elle a décidé du principe de relancer une consultation pour un seul numéro afin de pouvoir permettre aux entreprises de répondre, malgré la disponibilité du papier et la volatilité des prix.

**En conclusion le Comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique :** Autoriser Monsieur le Président à lancer une simple consultation auprès d'une entreprise et de procéder à l'ensemble des procédures administratives pour l'impression du journal SALAMANDRE du second semestre 2022 (Un seul numéro), pour un montant maximum de 25000€ HT. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237 .

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*

*U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490*

Accusé de réception en préfecture  
N° 2021-04737  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.25**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN.....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Adrien DENIS.....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Michel POMMOT.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Madame Christine RICHARD.....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Marc BAINVEL.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Yves BERLAND.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur David GEORGET.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Xavier DUPONT.....    | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,                        |
| - Monsieur Marcel DAVAL.....     | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Daniel BROSSIER.....  | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN.....    | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER          | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD.....    | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA.....       | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |

***Etaient excusés :***

- |   |  |
|---|--|
| - Monsieur Yves JEULAND.....            | Communauté de communes Baugeois-Vallée             |
| Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN       |  |
| - Monsieur David LAGLEYZE.....          | Syndicat 3R d'Anjou,                               |
| Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL |  |
| - Monsieur Patrick PLANTIER.....        | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT       |  |
| - Monsieur Sébastien BERGER.....        | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD....         | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20220429-DE_22_00222-DE Date de réception préfecture : 29/04/2022
---

## ***Attribution de l'Appel d'offre « Plan de suivi 2022/2025 »***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°21-44 du 17 décembre 2021 actant la décision de lancer un appel d'offre sur le plan de suivi de la qualité de l'air autour de l'U.V.E. de Lasse

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

- La nécessité de mettre un plan de suivi de l'environnement de l'UVE, complémentaire à l'autocontrôle,
- La délibération n°21-44 du 17 décembre 2021 actant la décision de lancer un appel d'offre sur le plan de suivi de la qualité de l'air autour de l'U.V.E. de Lasse utilisant des collecteurs de précipitation, après publicités, Dix-huit (18) dossiers ont été retirés. Six (6) offres ont été remises, par les sociétés : IRH Ingénieur Conseil, BIOMONITOR, EVADIES, Bureau VERITAS Exploitation, APAVE Nord Ouest, SOCOTEC Environnement.
- Les critères d'attribution cités dans le règlement de la consultation étant les suivants :
  - o le prix des prestations : 0.6
  - o la valeur technique de l'offre : 0.4
    - Moyens humains et matériels : moyens affectés, moyens affectés aux services supports 10%
    - Expérience du laboratoire-garantie du respect des normes d'analyses 15 %
    - Modèle de rapport de campagne, argumentaire et interprétation des analyses 10%
    - Délai de remise du rapport 5 %

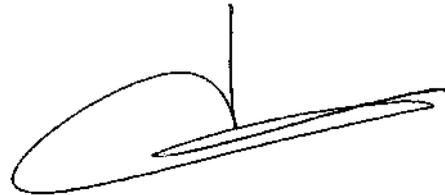
La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 29 avril pour examiner les offres, et propose au vu du rapport de l'ingénieur de retenir la meilleure offre, soit celle de la société IRH Ingénieur Conseil.

Le comité Syndical décide à l'unanimité de :

**Article unique :** Au regard des critères définis dans le Dossier de Consultation des Entreprises, suite à l'avis de la commission d'appel d'offre réunie ce 29 avril, et sur proposition du Président de retenir la société IRH Ingénieur Conseil, basée à BEAUCOUZE pour un montant de 54 743,40 € HT sur trois ans. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6228 .

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
D49-254902257-20220429-DE\_22\_00222-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.26**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN.....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Adrien DENIS.....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Michel POMMOT.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Madame Christine RICHARD.....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Marc BAINVEL.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Yves BERLAND.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur David GEORGET.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Xavier DUPONT.....    | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,                        |
| - Monsieur Marcel DAVAL.....     | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Daniel BROSSIER.....  | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN.....    | Anjou Bleu Communauté                                 |
|                                  |   |
| - Monsieur Yves BOUCHER          | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD.....    | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA.....       | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |

***Etait sorti :*** M. Ch. RUAULT, Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- |   |  |
|---|--|
| - Monsieur Yves JEULAND.....            | Communauté de communes Baugeois-Vallée             |
| Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN       |  |
| - Monsieur David LAGLEYZE.....          | Syndicat 3R d'Anjou,                               |
| Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL |  |
| - Monsieur Patrick PLANTIER.....        | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT       |  |
| - Monsieur Sébastien BERGER.....        | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD....         | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Votes POUR : 19  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## *Attribution de l'Appel d'offre « Transport des Refus de tri »*

### *Le Comité Syndical,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu délibération n°22-06 du 28 janvier 2022 actant la décision de lancer un appel d'offre sur le transport des Refus de tri du site de Biopole vers l' UVE,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

- La nécessité de d'organiser le transport des refus de tri entre le Centre de Tri de Saint Barthélémy d'Anjou et l'UVE Salamandre pour qu'ils soient valorisés énergétiquement,
- La délibération n°22-06 du 28 janvier 2022 actant la décision de lancer un appel d'offre sur le transport des Refus de tri du site de Biopole vers l' UVE, après publicités, onze (11) dossiers ont été retirés. 3 offres ont été remises par les sociétés MAUFFREY, BRANGEON Environnement et SEMAE-E.
- Les critères d'attribution cités dans le règlement de la consultation sont par ordre décroissant d'importance :
  - o le prix des prestations : 0.6
  - o la valeur technique de l'offre : 0.4
    - Le descriptif des moyens humains et techniques mis en œuvre par le candidat pour le transport des ordures ménagères résiduelles 40%
    - La politique environnementale développée par le candidat pour le transport (certification, empreinte environnementale, bilan carbone lié au transport, ...)40%
    - Le descriptif des moyens mis en œuvre par le candidat pour la santé et la sécurité des travailleurs 20%

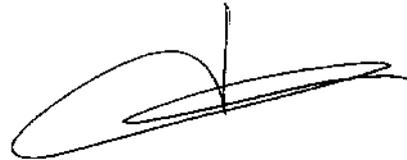
La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 29 avril pour examiner les offres, et propose au vu du rapport de l'ingénieur de retenir la meilleure offre, soit celle de la société SEMA-E basée à Saumur.

**Le comité Syndical décide à l'unanimité de :**

**Article unique : Au regard des critères définis dans le Dossier de Consultation des Entreprises, suite à l'avis de la commission d'appel d'offre réunie ce 29 avril, et sur proposition du Président de retenir la société SEMA-E, basée à Saumur, pour un montant de 219€ HT par rotation, soit un montant estimatif global de de 131 400 € HT sur trois ans (base de 200 rotations par an). Les crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 611 .**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00223-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.27**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN.....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Adrien DENIS.....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,               |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Michel POMMOT.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Madame Christine RICHARD.....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Marc BAINVEL.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Yves BERLAND.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur David GEORGET.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                  |
| - Monsieur Xavier DUPONT.....    | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,                        |
| - Monsieur Marcel DAVAL.....     | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Daniel BROSSIER.....  | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN.....    | Anjou Bleu Communauté                                 |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER          | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD.....    | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Judith GRIMA.....       | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération<br>« Saumur Val de Loire » |

***Etaient excusés :***

- |  |  |
|--|--|
| - Monsieur Yves JEULAND.....             | Communauté de communes Baugeois-Vallée             |
| Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN        |  |
| - Monsieur David LAGLEYZE.....           | Syndicat 3R d'Anjou,                               |
| Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL. |  |
| - Monsieur Patrick PLANTIER.....         | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT        |  |
| - Monsieur Sébastien BERGER.....         | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou                      |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD....          | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00224-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

## ***Adhésion au service paye du CDG49***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

VU la délibération n°21.27 su 1<sup>er</sup> octobre du 2021 approuvant la modification des statuts du SIVERT ;

VU les statuts ;

VU l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

- Le départ de notre comptable nécessitant le recrutement d'un agent, avec un délais ne permettant pas un remplacement immédiat et un tuilage nécessaire.
- La nécessité pour ce nouvel agent de prendre ses marques et de monter en puissance,

Le Président propose que la confection de la paye des agents du SIVERT soit assurée dans un premier temps par le CDG 49, comme il y a quelques années. Ce service comprendra les prestations suivantes :

1) mensuellement :

- calculs des traitements et rappels,
- établissement des bulletins de paye,
- établissement des états liquidatifs de la paye,
- calcul des charges sociales et établissement des états correspondants,
- transfert des fichiers DSN,
- transfert des données fiscales et récupération des taux d'imposition auprès des services de la DGFIP (uniquement pour les collectivités et établissements non intégrés à la DSN).

2) annuellement :

- établissement des déclarations de fin d'année : URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, impôts, fonds de compensation du supplément familial ...
- transmission des données par procédure DADSU pour les collectivités et établissements non intégrés à la DSN.

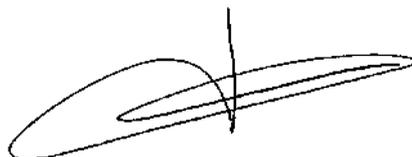
La facturation des prestations sera effectuée semestriellement (Avril et Novembre) et sera établie d'après le prix de revient moyen d'un bulletin de salaire arrêté à 4,80 € à date (pouvant être actualisé).

**En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique : De bien vouloir donner délégation à Monsieur le Président afin de signer la convention avec le Centre Départemental de Gestion de Maine et Loire pour la confection de la paye des agents à compter de juin 2022**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou  
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00224-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022  
- Comité Syndical - Délibération n° 22.28**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Anatole MICHEAUD....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00225-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

## ***Organisation d'un séminaire au mois de juillet 2022***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

- La nécessité d'organiser régulièrement des sessions de formation pour les élus et les agents du SIVERT. Et en particulier cette année, sur le sujet du tri et traitement des emballages ménagers, et ce au regard de la mise en service de notre nouveau centre de tri à compter de l'été 2022. Il s'agira d'y analyser les enjeux techniques et financiers pour notre collectivité, et les points de vigilance et de contrôle à développer.

Le Président propose que ce séminaire se déroule du 6 au 8 juillet 2022 soit en France, soit dans un pays limitrophe.

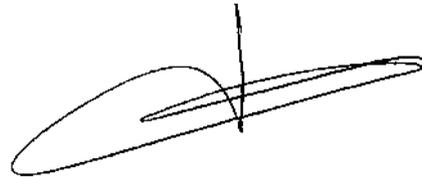
### **En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

- **Article premier** : D'approuver la décision d'organiser une session de formation du 6 au 8 juillet 2022, avec les membres du comité syndical, et quelques agents du SIVERT, en particulier : le Directeur, le Technicien et la chargée de communication du SIVERT, ... (Liste non exhaustive), soit une vingtaine de personnes, ainsi que toute personne extérieure du SIVERT en lien avec le thème du séminaire. Dans ce dernier cas, le SIVERT prendrait également à sa charge les différents frais (déplacement, repas,...) .

- **Article second** : De donner délégation à Monsieur le Président afin de payer les frais relatifs à ce déplacement dans la limite des crédits inscrits à l'article 6532 chapitre 65 pour les élus, les personnes extérieures et à l'article 6251 chapitre 011 pour les agents du SIVERT.
- **Article troisième** : De donner délégation à Monsieur le Président afin de créer une régie d'avance pour les frais de déplacements et de séjour pour l'année 2022, et de procéder à l'ensemble des procédures administratives et financières nécessaires ;

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
De Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.29**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Anatole MICHEAUD....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00226-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

## ***Informations et Questions Diverses***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

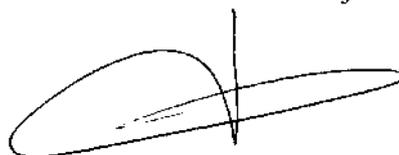
### **Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :**

- **Inauguration d'ECOCir** : date prévue le **vendredi 23 septembre 2022**, avec le SIEML et la communauté de Communes Baugeois Vallée ; **Demande de partage des fichiers par les adhérents**
- **ISDND** : Réunion organisée par Monsieur le Préfet le 9 mai prochain pour évoquer l'avenir des 2 ISDND du territoire du SIVERT , portées respectivement à Fontaine Guerin par la Communauté de Communes Baugeois Vallée, et au Louroux-Beconnais par le Syndicat 3R d'Anjou. Nécessité de défendre l'intérêt du maintien de ces deux ISDND lors de la réunion du 9 mai. Emergence d'une Position commune à porter.

### **Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490*

NOYANT VILLAGES  
Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00226-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 29 avril 2022**

**- Comité Syndical - Délibération n° 22.30**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 15 avril 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Etaient excusés :***

- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Donnant pouvoir à Monsieur BLOUIN	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL	
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
Donnant pouvoir à Monsieur DUPONT	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Anatole MICHEAUD....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames CAZILLAC, PIRON et DEHAY, Messieurs GERAULT, CHARRUAU, pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou et Monsieur SAVIN pour la Paierie Départementale

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Votes POUR : 20  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20220429-DE\_22\_00227-DE  
Date de réception préfecture : 29/04/2022

## ***Consultation pour Appui dans l'organisation de l'inauguration d'ECOcir par une société d'évènementiel***

### ***Le Comité Syndical,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

- L'inauguration d'ECOcir en date du 23 et 24 septembre, qui accueillera plus de 200 invités lors de l'inauguration officielle le vendredi, et plusieurs centaines de visiteurs lors de la journée porte ouverte du samedi 24.
- Les moyens humains du SIVERT limités, et la complexité d'une telle organisation, déployée sur trois sites au minimum,
- Les enjeux organisationnels et de sécurité,

Le Président propose que le SIVERT s'appuie sur les compétences d'une société spécialisée en évènementiel.

### **En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à consulter une ou plusieurs sociétés d'évènementiel, et de choisir une société afin d'appuyer le SIVERT dans l'organisation de l'inauguration d'ECOcir, et ce pour un montant maximal de 30000 € TTC. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 6226 Article 011**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
De Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'est Anjou